*Par la rédaction de FokusIsrael.ch*

*1. dans quelle mesure les attaques d'Israël et des États-Unis contre l'Iran ont-elles changé la situation au Moyen-Orient ?*

Les attaques réussies d'Israël et, plus récemment, des États-Unis contre l'Iran, et en particulier contre son programme de développement d'armes nucléaires, ont fondamentalement changé la situation au Moyen-Orient. Et ce, indépendamment du fait que le programme nucléaire iranien ait été définitivement détruit ou seulement pour des années.

En effet, après avoir largement mis hors d'état de nuire et affaibli le Hamas et le Hezbollah, Israël, soutenu par les États-Unis, vient d'affaiblir massivement le cerveau de ces milices terroristes : le régime de Téhéran. D'une part, en éliminant d'importantes installations d'enrichissement d'uranium et de fabrication d'armes nucléaires, et en détruisant plus de la moitié des rampes de lancement de missiles balistiques. D'autre part, en éliminant des têtes pensantes du programme nucléaire, de l'armée iranienne et des Gardiens de la révolution.

La question de savoir si cette défaite du gouvernement et de ses deux bras militaires – l'armée et les Gardiens de la révolution – entraînera un renversement en Iran dépend des Iraniens eux-mêmes.

Mais il est clair que le monde est devenu plus sûr grâce à cette guerre. C'est particulièrement vrai pour Israël, bien sûr. Mais c'est également vrai pour tous les autres pays du Moyen-Orient : les Émirats, le Koweït, l'Arabie saoudite, la Syrie, la Jordanie et l'Égypte.

Par ailleurs, les Etats-Unis et l'Europe – et donc la Suisse – profitent également de l'attaque israélienne. En effet, une bombe nucléaire iranienne (elle était, selon les experts, entre quelques semaines et quelques jours loin d'être construite) aurait représenté une menace pour nous tous. C'est donc à juste titre que le chancelier allemand Friedrich Merz a déclaré : « Israël fait le sale boulot pour nous ».

Le Liban fait également partie des bénéficiaires de l'action israélo-américaine. En effet, celle-ci signifie – après les frappes dévastatrices d'Israël contre le Hezbollah il y a quelques mois – un nouvel affaiblissement de cette organisation terroriste financée, équipée militairement et entraînée par l'Iran. Cela renforce les efforts du gouvernement libanais actuel pour désarmer le Hezbollah.

*2. quelle est la probabilité d'une fin prochaine de la guerre à Gaza ?*

Le succès contre l'Iran devrait également avoir un impact positif sur Gaza et sur la situation politique intérieure en Israël même. Nous pouvons nous attendre à voir un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas dans les deux semaines à venir. Ceci notamment pour les raisons suivantes :

1. L'appel de la population israélienne à l'arrêt des combats et au retour immédiat des 50 otages restants, dont 20 seraient encore en vie, se fait de plus en plus pressant.
2. Le commandement de l'armée israélienne Tsahal a fait comprendre au gouvernement que la poursuite des combats mettait gravement en danger les otages encore en vie.
3. Le président américain Donald Trump souhaite que la guerre à Gaza prenne fin le plus rapidement possible pour des raisons de prestige.
4. Le Hamas est très affaibli et ne peut plus compter sur le soutien de l'Iran, également faible après la guerre des 12 jours.
5. Benjamin Netanyahu peut désormais se permettre de conclure une trêve avec le Hamas car, après sa victoire contre l'Iran, il est plus fort sur le plan intérieur et indépendant de ses partenaires d'extrême droite qu'il ne l'a été depuis longtemps. (Des sondages récents prévoient un très bon résultat pour son parti, le Likoud, en cas de nouvelles élections, et ce contrairement à ses partenaires de coalition de droite).

*3. quelles sont les trois affirmations les plus fréquentes des détracteurs d'Israël en ce qui concerne la guerre en Iran ?*

Affirmation 1 : « Il n’est pas prouvé que l’Iran ait voulu fabriquer une bombe nucléaire ».

Il s’agit d’une affirmation politiquement malveillante et très malhonnête. Il est prouvé que l’Iran a enrichi son uranium d’une manière qui n’a de sens que pour la fabrication d’armes nucléaires. Il est également prouvé que l’Iran a trompé l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA) pendant des années, ne lui donnant pas un aperçu complet de ses installations nucléaires. Il est également prouvé que l’Iran a tenté de construire un grand nombre de ses installations à l’épreuve des bombes. Pourquoi l’Iran a-t-il fait tout cela s’il ne voulait pas fabriquer d’armes nucléaires ?

Affirmation 2 : « Les attaques d’Israël et des États-Unis n’ont pas affaibli durablement le programme nucléaire iranien ».

Il est vrai que le public n’a pas encore une idée précise de l’ampleur des dégâts causés par les frappes aériennes israéliennes puis américaines sur Fordo, Natanz et Ispahan. Et il est très douteux que nous le sachions un jour.

Mais il existe divers indices montrant que ces dommages sont considérables. Par exemple, avant une attaque américaine sur Fordo, la NZZ avait écrit que pour mettre hors service cette installation, il fallait deux « super-bombes ». Or, le fait est que les Américains ont largué 14 bombes GBU 57A sur Fordo.

L’affirmation selon laquelle l’Iran aurait pu mettre en sécurité de l’uranium hautement enrichi ailleurs avant l’attaque de Fordo est également une pure affirmation, contredite par Israël et les États-Unis.

De plus, Israël avait auparavant éliminé toute la direction scientifique du programme nucléaire iranien. Et, last but not least, Israël a éliminé une grande partie des rampes de lancement de missiles iraniens et des usines de production de missiles de l’Iran.

En bref, nous pouvons supposer que l’Iran ne sera plus capable de constituer une menace nucléaire dans un avenir prévisible.

Affirmation 3 : « L’attaque d’Israël était illégale au regard du droit international ».

C’est ce qu’ont affirmé plusieurs spécialistes du droit international et d’autres (par exemple l’ancien ambassadeur suisse en Iran, Tim Guldimann). Ils justifient leur position en soulignant que les « frappes préventives » ne sont autorisées que de

manière très limitée par le droit international. (A savoir, seulement s'il est prouvé que l'adversaire prévoit une attaque dans les 14 jours à venir).

Ce jugement méconnaît les faits historiques, politiques et militaires du conflit entre l'Iran et Israël.

- Depuis l'arrivée au pouvoir de l'ayatollah Khomeiny en 1979, l'Iran n'a cessé de déclarer officiellement que la destruction d'Israël et des Juifs était l'un de ses objectifs prioritaires. Cela équivaut à une déclaration de guerre.
- Mais l'Iran n'a pas seulement « déclaré la guerre » à Israël, il l'a fait depuis longtemps. Pour ce faire, il a créé les milices terroristes du Hezbollah et du Hamas (les Huthi sont moins pertinents dans ce contexte). Il ne s'est pas contenté de les créer, il les a financés, il les a armés, il les a formés et – ce qui est pertinent du point de vue du droit international, car ils sont ainsi devenus directement son bras militaire – il a directement influencé leur direction et y a détaché des représentants des Gardiens de la révolution.
- Il est donc erroné de considérer l'attaque d'Israël du 13 juin comme une « attaque préventive » non autorisée par le droit international. Ce qui s'est passé le 13 juin était certes une prévention contre la construction de la bombe atomique iranienne. Mais du point de vue du droit international, il s'agissait d'une réaction dans le cadre d'une guerre que l'Iran mène depuis plus de 45 ans contre l'État juif.
- Urs Saxer, professeur de droit international public à l'université de Zurich, souligne en outre que l'attaque d'Israël contre les

programmes d’armes nucléaires et de missiles iraniens ne doit pas seulement être évaluée en termes de « légalité », mais aussi de « légitimité ». Et il est évident qu’il est légitime pour un État menacé d’extinction d’anticiper cette extinction.

- Une autre chose est frappante dans le « débat sur le droit international » : Aucun des experts et politiciens qui accusent Israël d’avoir violé le droit international en attaquant l’Iran ne s’offusque du fait que l’Iran a attaqué pendant des jours – et déjà en avril 2024 – la population civile israélienne avec des missiles et des drones. Il s’agit incontestablement d’une violation du droit international. Mais personne ne l’a encore critiquée – et surtout pas l’ONU ou la Cour pénale internationale CPI, qui devraient avant tout le faire.

*4. quelles sont les affirmations les plus fréquentes des détracteurs d’Israël en ce qui concerne Gaza ?*

En ce qui concerne la guerre à Gaza, les critiques font plusieurs affirmations fausses et toujours diffamatoires et délégitimantes pour Israël.

Affirmation 1 : « Israël commet un génocide à Gaza ».

Ceux qui affirment cela soit ne savent pas ce qu’il faut entendre par « génocide », soit ne savent pas comment l’armée israélienne, Tsahal, opère à Gaza. En effet, les actions de Tsahal à Gaza ne sont pas dirigées contre la population civile. Cela est prouvé par le simple fait qu’avant chaque attaque, Tsahal demande à la population civile de la zone concernée de quitter la zone de combat par des tracts, des SMS et des annonces par haut-parleur. Qui le ferait pour commettre un génocide ?

Affirmation 2 : « Israël viole le droit international en attaquant des installations civiles ».

Il est vrai qu'au cours des 600 derniers jours, Tsahal a régulièrement attaqué des écoles, des hôpitaux ou des maisons. Mais cela ne s'est produit que lorsque des combattants du Hamas ou du Djihad islamique s'y étaient cachés (ce qui a été prouvé entre-temps par de nombreuses photos, vidéos et déclarations). Dans de tels cas, le droit international (article 52, 1er protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève) autorise les attaques contre des installations civiles utilisées à des fins militaires.

Affirmation 3 : « L'empêchement par Israël de l'acheminement de l'aide viole le droit international ».

Il est également faux de reprocher en bloc à Israël de violer le droit international en empêchant l'acheminement de l'aide à la population de Gaza. En effet, dans ce cas également, les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels sont clairs : si de telles livraisons d'aide peuvent être utilisées par la partie adverse pour son avantage militaire, alors elles peuvent être empêchées (article 23, Quatrième Convention de Genève 1949).

C'est pourtant ce qui s'est passé à Gaza. Lorsque l'ONU et les ONG proches apportaient de l'aide à Gaza, ces transports étaient souvent détournés par le Hamas, qui vendait ensuite l'aide à la population pour financer sa propre lutte contre Israël. Il existe de nombreuses preuves vidéo et photographiques de ce fait, et le Wall Street Journal, entre autres, l'a documenté dans un article détaillé.

C'est pourquoi Israël a mis en place en mai, en collaboration avec les États-Unis, un programme de distribution alternatif par le biais de la Gaza Humanitarian Foundation, basée à Genève. Celle-ci distribue désormais 2,3 millions de repas par jour, selon ses propres indications. Pour ce faire, elle a engagé des agents de sécurité privés et l'armée israélienne protège largement les centres de distribution.

Dans ce contexte, les médias ont régulièrement évoqué des tirs et des morts lors de la distribution de l'aide par la GHF. Celle-ci le nie et affirme qu'il y a eu des morts lors de la distribution aux points de distribution de l'ONU (car il en existe toujours). Pourtant, Israël est critiqué par l'ONU, l'UE et même la Suisse pour ne pas avoir accordé suffisamment d'aide à la population de Gaza. Au vu du détournement par le Hamas de l'aide distribuée par l'ONU et d'autres organisations humanitaires, ces appels sont discutables. En effet, on n'a jamais entendu tous les hommes politiques européens qui critiquent Israël à propos de l'aide faire la promesse suivante :
« Nous – Français, Anglais, Espagnols, Allemands, Suisses – sommes prêts à veiller,

avec nos troupes à Gaza, à ce que l’aide parvienne à la population et ne puisse pas être volée par le Hamas ».